

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1096

27 avril 2015

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l. ..	52597	Eden 2 S.à r.l.	52568
AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	52565	EMCap Partners Luxembourg S.à r.l.	52566
ACS Entreprise S.A.	52565	Engy Holding	52566
Ahhadirect S.A.	52565	EPF Acquisition Co 22 S.à r.l.	52567
Almacantar Kingsway S. à r.l.	52592	EPF Acquisition Co 26 S.à r.l.	52566
APW-Verwaltungs GmbH	52565	European Sugar Holdings S.à r.l.	52591
ATMI S.à r.l.	52569	Fidelity Productions Participations S.A.	52567
Atrium Koszalin GP S.à.r.l.	52597	Georgia-Pacific S.à.r.l.	52562
Auris Administration S.à r.l.	52571	Gestion & Management (SPF) S.A.	52562
Babcock & Brown Arkadia S.à r.l.	52565	Golden Eagle Energy S.à r.l.	52562
Belux Services S.à r.l.	52564	HC International S.A.	52573
Benoît Kox S. à r.l.	52564	Highland VIII - Lux (1) S.à r.l.	52578
B.P.I.I. S.A.	52564	Iridium Finances S.A.	52562
CA.VA Holding S.A.	52608	Isol-Toitures Lux S.à r.l.	52594
Cool Holding S.A.	52608	LFP Opportunity Loans	52607
Corporate Services & Construct S.à r.l. ..	52594	Panino Bar S.à r.l.	52563
Cotis	52566	Peer Advisory	52563
CQS Aiguille du Chardonnet FF S.C.A. SI- CAV-SIF	52564	PG Airport Prague S.à r.l.	52563
Crop Mark S.à r.l.	52567	Procapital Investment S.A., SICAV-FIS ..	52563
Daims S.A.	52568	Pulsar Emerge Holdings	52562
D'Filmakademie	52568	Sniktaw S.A.	52564
		UL S.à.r.l.	52604

Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041604/9.

(150047079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Georgia-Pacific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

Les comptes consolidés de GP Acquisition Holding S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041610/10.

(150047953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Gestion & Management (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.837.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2015041612/10.

(150047872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Iridium Finances S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.644.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 12 juin 2003 avec la société IRIDIUM FINANCES S.A., ayant précédemment son siège social à L-2420 Luxembourg, 15 Avenue Emile Reuter et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 90.644, a été résiliée avec effet au 11/03/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Référence de publication: 2015041694/11.

(150047738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pulsar Emerge Holdings, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.679.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°263/15 rendu en date du 26 février 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes, pour absence d'actif, les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Pulsar Emerge Holdings S.à r.l. avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, siège dénoncé le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Maître Admir PUCURICA

Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2015041873/14.

(150047567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Peer Advisory, Société Coopérative.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 185.401.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041883/9.

(150047649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

PG Airport Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/03/2015.

Enrico Baldan.

Référence de publication: 2015041888/10.

(150047342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Panino Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 134, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 49.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015041875/11.

(150048008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Procapital Investment S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.550.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 10. März 2015 stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Procapital Investment S.A., SICAV-FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stephan Auer (Verwaltungsvorsitzender), geschäftsansässig in Zur Schießmauer 19, D-74372 Sersheim,
- Horst Baumann (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg,
- Roland Ebsen (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 77, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher.

2. Die Generalversammlung beschließt, den Abschlussprüfer, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, wieder zum Abschlussprüfer der Procapital Investment S.A., SICAV-FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Procapital Investment S.A., SICAV-FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 12. März 2015.

Für Procapital Investment S.A., SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015041869/24.

(150047387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Sniktaw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 30, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.514.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015041989/9.
(150047912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Belux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 108.234.

Le bilan au 30 avril 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2015.
Référence de publication: 2015042173/10.
(150048306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Benoît Kox S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5560 Remich, 8, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 126.915.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015042175/10.
(150048627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

B.P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.P.I.I. S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015042170/12.
(150048665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

CQS Aiguille du Chardonnet FF S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 180.502.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2015042223/13.
(150048923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

APW-Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 113.274.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042158/9.

(150048358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

ACS Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 4, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 148.562.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042144/10.

(150048650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Ahhadirect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.871.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015042147/10.

(150048562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Babcock & Brown Arkadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.572,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Babcock & Brown Arkadia S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015042171/11.

(150048726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.577.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Christiaan van Arkel

Gérant

Référence de publication: 2015042143/14.

(150048938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Cotis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.446.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041474/9.

(150047413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Engy Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.700.

Je vous présente ma démission comme administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 16 mars 2015.

Charlotte Lahaije-Hultman.

I hereby tender my resignation as director of your company with immediate effect.

The 16th March 2015.

Charlotte Lahaije-Hultman.

Référence de publication: 2015041547/11.

(150048168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.668,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 164.187.

EXTRAIT

Suite à la réception de la lettre de démission de M. Jean-Fabrice Copé datée du 9 mars 2015, il a lieu de noter que M. Jean-Fabrice Copé a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société et ce avec effet au 9 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire

Référence de publication: 2015041544/13.

(150047516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

EPF Acquisition Co 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 189.190.

EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert daté du 12 décembre 2014, l'associé unique de la Société EPF Acquisition Co 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185522, a transféré 125 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Calliope Participation 2, une société civile régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital nominal de EUR 1 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E5488.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

EPF Acquisition Co 19 S.à r.l.: 12.375 parts sociales

Calliope Participation 2: 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EPF Acquisition Co 26 S.à r.l.

Référence de publication: 2015041552/21.

(150047327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Fidelity Productions Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.518.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 18 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société a été acceptée avec effet au 13 février 2015.

2. Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé administrateur en date du 13 février 2015, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041584/17.

(150047850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Crop Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 55.619.

Extrait des décisions prises de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à LUXEMBOURG, le 13.02.2015

L'assemblée nomme gérant technique Monsieur Welter Jacques, né le 12.08.1965 à Luxembourg, demeurant à 37 Montée Pilate L-2336 Luxembourg pour une durée indéterminée.

L'assemblée nomme gérant technique Monsieur Nicolas Felten, né le 22.05.1984 à Luxembourg, demeurant à 27 rue du Château L-1329 Luxembourg pour une durée indéterminée.

L'assemblée nomme gérant administratif Monsieur Thibault Jadoul, né le 21.09.1983 à Namur (B), demeurant à 12 Grand-Rue B-6870 AWENNE pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à, le 13.02.2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015041479/18.

(150047686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

EPF Acquisition Co 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.239.

EXTRAIT

Suivant un contrat d'apport daté du 12 décembre 2014, l'associé unique de la Société EPF Acquisition Co 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185522, a contribué les 12.500 parts sociales formant le capital social entier de la Société à EPF Acquisition Co 26 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189190.

En conséquence, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par EPF Acquisition Co 26 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EPF Acquisition Co 22 S.à r.l.

Référence de publication: 2015041549/19.

(150047326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Daims S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 51.706.

—
EXTRAIT

Suite à la conversion de tous les titres au porteur en titres nominatifs, la société Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, n'est plus dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Pour la société DAIMS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015041493/13.

(150047090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Eden 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.730.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 mars 2015 que:

- Monsieur Nathan Lane démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 11 mars 2015;
- Monsieur Nishant NAYYAR, né le 24 septembre 1979 à Virginia (U.S.A.) et ayant son adresse professionnelle au 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 11 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041515/15.

(150047671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

D'Filmakademie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 9.385.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2015**Ordre du jour et résolutions*

Après avoir constaté que l'ensemble des membres fondateurs sont présents ou représentés, le président expose la proposition de l'ordre du jour qui est acceptée par l'assemblée et qui se lit comme suit:

L'article 4 des statuts est modifié ainsi:

L'association a pour objet de promouvoir le cinéma luxembourgeois, d'accroître sa visibilité auprès du public et de servir d'organe de concertation entre les membres effectifs, représentatifs du secteur cinématographique au Grand Duché de Luxembourg. L'association peut réaliser son but par tout moyen et sous toutes formes, organiser en partenariat, une remise de prix annuelle ou biennale à des œuvres audiovisuelles et des professionnels tels que définis dans le règlement général de l'association, organiser des activités et manifestations de nature à développer et promouvoir son but social, produire et diffuser par tout moyen des œuvres de tous genres et sous toutes formes de nature à développer ou promouvoir son objet social, nouer des partenariats avec et s'associer à toutes les personnes physiques et morales susceptibles d'aider ou de participer à l'organisation de la remise des prix tant au Luxembourg qu'à l'étranger, développer des activités relatives à son objet social, détenir des participations, notamment dans des sociétés commerciales actives dans le secteur audiovisuel et cinématographique, du moment que ces sociétés favorisent directement ou indirectement son but social.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Claude WARINGO

Président

Référence de publication: 2015041485/26.

(150047734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

ATMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 206.865,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.211.

—
In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Entegris International Holdings VI LLC, a Delaware limited liability company with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of ATMI S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 15 October 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2574 on 25 November 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.211 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, on 20 September 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2813 on 9 November 2013.

II.- The 150,000 (one hundred fifty thousand) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollar;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollar using the exchange rate EUR/USD of 1.3791 published by the European Central Bank as at 31 December 2013.

It is further resolved to subsequently convert the currency and the nominal value of all the shares of the Company from EUR 1 (one Euro) to USD 1.3791 (one point three seven nine one United States Dollars).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 206,865 (two hundred six thousand eight hundred sixty-five United States Dollars) and is represented by 150,000 (one hundred fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1.3791 (one point three seven nine one United States Dollars) each.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred six thousand eight hundred sixty-five United States Dollars (USD 206,865.-) divided into one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one point three seven nine one United States Dollars (USD 1.3791.-) each, all of which are fully paid up.”

No other amendment is to be made to this article at this time.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Entegris International Holdings VI LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

par la présente dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique d'ATMI S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire public résidant à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, en date du 15 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2574, le 25 novembre 2010, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.211 (La «Société»).

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte notarié dressé par Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2813 du 9 novembre 2014.

II.- Les 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar américain;
 3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter cette action;
- et
4. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre d'examiner chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar américain en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,3791 fourni par la Banque Centrale Européenne au 31 décembre 2013.

Il est en outre décidé de convertir par la suite la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de 1 EUR (un Euro) à 1,3791 USD (un virgule trois sept neuf un Dollars américains).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à 206.865 USD (deux cent six mille huit cent soixante-cinq Dollars américains) et est représenté par 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,3791 USD (un virgule trois sept neuf un Dollars américains) chacune.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent six mille huit cent soixante-cinq Dollars américains (206.865,- USD) divisé en cent cinquante mille (150.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un virgule trois sept neuf un Dollars américains (1,3791,- USD) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040173/130.

(150045933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Auris Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 193.535.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of February,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

Auris Holding Guernsey Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Level 4 North, St. Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 57156,

represented by Aïcha CISSE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 February 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That the appearing party, prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of Auris Administration S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.535, incorporated by a deed of the undersigned notary on 12 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

2) That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) The appearing party declares and requests the undersigned notary to state the above named shareholder's resolutions on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the financial year of the Company so that it shall commence on the first day of October and end on the last day of September of each year and therefore that the current and first financial year of the Company commenced on 12 December 2014 and will end on 30 September 2015.

2. Subsequent amendment of Article 15 of the articles of association of the Company.

The following resolutions are taken:

First resolution

The sole shareholder decides to change the financial year of the Company so that it shall commence on the first day of October of each year and shall end on the last day of September of each year and therefore that the current and first financial year of the Company commenced on 12 December 2014 and will end on 30 September 2015.

Second resolution

The sole shareholder decides, subsequently, to amend Article 15 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

“ Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of each year.

15.2. Each year on the 30th of September an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quinze, le onze février,

Devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

Auris Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Île de Guernsey, ayant son siège social au Level 4 North, St. Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA et immatriculée auprès du Guernsey Registry of Companies sous le numéro 57156,

représentée par Aïcha CISSE, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que la partie comparante, prénommée, représentée comme mentionné ci-dessus, est l'associé unique de Auris Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.535, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire le 12 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) La partie comparante déclare et prie le notaire soussigné d'acter les résolutions de l'associé prénommé sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le premier jour d'octobre et se termine le dernier jour de septembre de chaque année et donc que le premier et actuel exercice social de la Société a commencé le 12 décembre 2014 et se terminera le 30 septembre 2015.

2. Modification subséquente de l'Article 15 des statuts de la Société.

Les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le premier jour d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour de septembre de chaque année et donc que le premier et actuel exercice social de la Société a commencé le 12 décembre 2014 et se terminera le 30 septembre 2015.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, en conséquence, de modifier l'Article 15 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Exercice social.**

15.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 30 septembre, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT acte, passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cissé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2015. Relation: EAC/2015/3880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015040133/102.

(150045808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

HC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.751.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fourth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of HC INTERNATIONAL S.A., a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L- 1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 98751, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on January 16, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 290 of March 12, 2004 (the Company).

The Meeting is chaired by Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appointed as secretary Annick Braquet, with professional address in L- 1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The Meeting elected as scrutineer Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list (the Attendance List). Such list and each proxy, after having been signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. It appears from the Attendance List that all the three thousand one hundred (3.100) shares having a par value of ten euro (10,-€) each, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiving the convening notices;

2. Proposing to cancel the nominal value of the existent shares;

3. Proposing to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand four hundred and twenty euro (8.420,-€) in order to bring the share capital from its present amount of thirty one thousand euro (31.000,- €), represented by three thousand and one hundred (3.100) shares in registered form without nominal value to an amount

of thirty-nine thousand four hundred and twenty euro (39,420,-€) by way of the issuance of eight hundred and forty-two (842) new shares, without nominal value, having the same rights, features and obligations as the existing shares;

4. Subscribing for and payment of the newly issued shares as specified under item 2. above by way of two contributions in kind;

5. Subsequently, amending article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above changes;

6. Amending the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

IV. These facts having been exposed and recognized as true and correct by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which had been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting resolves to cancel the nominal value of the three thousand one hundred shares to be transformed into shares without nominal value.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand four hundred and twenty euro (8.420,-€) in order to bring the share capital from its present amount of thirty one thousand euro (31,000,-€), represented by three thousand one hundred (3,100) shares in registered form, without nominal value, to an amount of thirty-nine thousand four hundred and twenty euro (39,420,-€) by way of the issuance of eight hundred and forty two (842) new shares, without nominal value, having the same rights, features and obligations as the existing shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1. Mr. Henri CHENOT, residing in Via Cavour 2/4, I-39012 Merano (BZ), Italy, here represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

declares to subscribe to four hundred and twenty one (421) new shares of the Company, without nominal value, and to fully pay it up by way of contributions in kind consisting in:

- one (1) share of ten thousand euro (10,000,-€) issued and outstanding shares of the share capital of HC BIONTIS S.R.L., a limited company incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at Via Cavour C. 4 CAP 39012 Merano, Italy, registered with the Chamber of Commerce and Industry of craft and agriculture of Bolzano under registration number 02611780210, representing fifty per cent (50%) of the entire share capital of HC BIONTIS S.r.l. and having an aggregate value of at least of two million nine hundred thousand euro (2,900,000,-€); and

- sixty-seven (67) shares of six thousand seven hundred swiss francs (6,700,-CHF) issued and outstanding shares of the share capital of Chenot Cosmétique S.a.g.l., a limited company incorporated and organized under the laws of Swiss Confederation having its registered office at Riva Albertolli 1 CH-6900 Lugano, registered with the Chamber of Commerce of Canton Ticino under registration number RC: CH- 514.4.029.690-5, representing thirty-three point fifty per cent (33,50%) of the share capital and having an aggregate value of at least of one million one hundred and seventy-five thousand euro (1,175,000,-€) (the Shareholder 1 Shares).

It being understood that such contribution in kind is to be allocated as follows:

(i) four thousand two hundred and ten euro (4,210,-€.-) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) four million seventy thousand seven hundred and ninety euro (4.070.790,-€) to be allocated to the share premium account of the Company.

2. Mrs Dominique GRENIER CHENOT, residing in Via Cavour 2/4, I-39012 Merano (BZ), Italy, here represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

declares to subscribe to four hundred and twenty one (421) new shares of the Company, without nominal value, and to fully pay it up by way of contributions in kind consisting in:

- one (1) share of ten thousand euro (10,000,-€) issued and outstanding shares of the share capital of HC BIONTIS S.r.l., a limited company incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at Via Cavour C. 4 CAP 39012 Merano, Italy, registered with the Chamber of Commerce and Industry of craft and agriculture of Bolzano under registration number 02611780210, representing fifty per cent (50%) of the entire share capital of HC BIONTIS S.r.l. and having an aggregate value of at least of two million nine hundred thousand euro (2,900,000,-€) and;

- sixty-seven (67) shares of six thousand seven hundred swiss francs (6,700,-CHF) issued and outstanding shares of the share capital of Chenot Cosmétique S.a.g.l., a limited company incorporated and organized under the laws of Swiss Confederation having its registered office at Riva Albertolli 1 CH-6900 Lugano, registered with the Chamber of Commerce of Canton Ticino under registration number RC: CH- 514.4.029.690-5, representing thirty-three point fifty per cent (33,50%) of the share capital and having an aggregate value of at least of one million one hundred and seventy-five thousand euro (1.175.000,-€) (the Shareholder 2 Shares).

It being understood that such contribution in kind is to be allocated as follows:

(iii) four thousand two hundred and ten euros (4.210,-€.-) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(iv) four million seventy thousand seven hundred and ninety euro (4.070.790,-€) to be allocated to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the Shares being contributed to the Company have been the subject of a report prepared by Artemis Audit & Advisory S.A., independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) dated February 24, 2015, which concludes as follows:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et la prime d'émission à émettre en contrepartie.»

The said auditor's report and proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 3 and the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The share capital is set at thirty nine thousand four hundred and twenty euros (39,420.-), represented by three thousand nine hundred and forty two (3,942) shares in registered form, having no nominal value.”

« **Art. 4. 1st paragraph.** The shares are and will remain registered.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 5,000.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HC INTERNATIONAL S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B98751, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue

Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 290 du 12 mars 2004 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L- 1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président nomme comme secrétaire Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence (la Liste de Présence).

Ladite liste et chaque procuration, après avoir été signées ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal;

II. Il ressort de la Liste de Présence que les trois mille cent (3.100) actions nominatives ayant une valeur nominale de chacune de dix euros (10.-€), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renoncer aux formalités de convocation;

2. Suppression de la valeur nominale des actions existantes;

3. Proposer d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille quatre-cent vingt euros (8.420.-€) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-un mille euros (31.000.-€) représenté par trois mille cent (3.100) actions sans valeur nominale, au montant de trente-neuf mille quatre cent vingt euros (39.420.-€), par l'émission de huit cent quarante-deux (842) nouvelles actions sans valeur nominale ayant les mêmes droits, caractéristiques et obligations que les actions existantes;

4. Souscrire et libérer les actions nouvellement émises tel que précisé au point 2. ci-dessus par deux apports en nature;

5. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

6. Modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

7. Divers.

IV. Ces faits exposés et reconnus sincères et exacts par l'Assemblée, après discussion et approbation de ce qui précède, l'Assemblée décide à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 3.100 actions existantes pour les transformer en actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille quatre-cent vingt euros (8.420.-€) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-un mille euros (31.000.-€) représenté par trois mille cent (3.100) actions sans valeur nominale, au montant de trente-neuf mille quatre cent vingt euros (39.420.-€), par l'émission de huit cent quarante-deux (842) nouvelles actions sans valeur nominale ayant les mêmes droits, caractéristiques et obligations que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Sont intervenus:

1. Monsieur Henri CHENOT, demeurant à Via Cavour 2/4, I-39012 Merano (BZ), Italie, ici représenté par Annick Braquet, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé,

déclare souscrire à quatre-cent vingt-et-une (421) nouvelles actions de la Société, sans désignation de valeur nominale et les libérer entièrement par des apports en nature qui se compose comme suit:

- une action (1) action émise et en circulation du capital de HC BIONTIS S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois d'Italie, dont le siège social se situe à Via Cavour C. 4 CAP 39012 Merano, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'artisanat et de l'agriculture de Bolzano sous le numéro d'immatriculation fiscale 02611780210, représentant 50% du capital social et ayant une valeur totale d'au moins deux millions neuf cent mille euros (2.900.000,- €), et

- soixante-sept (67) actions émises et en circulation du capital de Chenot Cosmétique S.a.g.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de la Confédération Helvétique, dont le siège social se situe à Riva Albertoli 1 CH-6900 Lugano immatriculée à la Chambre de Commerce du Canton du Tessin sous le numéro d'inscription RC: CH-514.4.029.690-5, représentant 33,50 % du capital social et ayant une valeur totale d'au moins un million cent soixante-quinze mille euros (1.175.000,-€) (les Actions de l'Actionnaire 1),

étant entendu que cet apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) quatre mille deux-cent dix euros (4.210,-€) seront affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) quatre millions soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-dix euros (4.070.790,-€) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

2. Madame Dominique GRENIER CHENOT DOMINIQUE, demeurant à Via Cavour 2/4, I-39012 Merano (BZ), Italie, ici représentée par Annick Braquet, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé,

déclare souscrire à quatre-cent vingt-et-une (421) nouvelles actions de la Société, sans désignation de valeur nominale et les libérer entièrement par des apports en nature qui se compose comme suit:

- une action (1,-) action émise et en circulation du capital de HC BIONTIS S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois d'Italie, dont le siège social se situe à Via Cavour C. 4 CAP 39012 Merano, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'artisanat et de l'agriculture de Bolzano sous le numéro d'immatriculation fiscale 02611780210, représentant 50% du capital social et ayant une valeur totale d'au moins deux millions neuf cent mille euros (2.900.000,- €), et

- soixante-sept (67) actions émises et en circulation du capital de Chenot Cosmétique S.a.g.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de la Confédération Helvétique, dont le siège social se situe à Riva Albertoli 1 CH-6900 Lugano immatriculée à la Chambre de Commerce du Canton du Tessin sous le numéro d'inscription RC: CH-514.4.029.690-5, représentant 33,50 % du capital social et ayant une valeur totale d'au moins un million cent soixante-quinze mille euros (1.175.000,-€) (les Actions de l'Actionnaire 2),

étant entendu que cet apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) quatre mille deux-cent dix euros (4.210,-€) seront affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) quatre millions soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-dix euros (4.070.790,-€) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

En vertu de l'article 26-1 et l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, les Actions ainsi apportées à la Société ont fait l'objet d'un rapport établi par Artemis Audit & Advisory S.A., réviseur d'entreprises agréé, daté du 24 février 2015 qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions et la prime d'émission à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport du réviseur et les procurations, après avoir été signés ne varient par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 et le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-neuf mille quatre cent vingt euros (39.420.-€) représenté par trois mille neuf cent quarante-deux (3.942,-) actions sous forme nominative, sans valeur nominale.»

« **Art. 4. 1^{er} alinéa.** Les actions sont et resteront nominatives.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun individuellement avec plein pouvoir de substitution afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 5.000.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du Bureau de l'Assemblée, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et à la demande du Bureau de l'Assemblée, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6158. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041037/261.

(150046975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 337.151,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.174.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.174 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 22nd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 922 dated May 4th, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated March 7th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1617 dated June 24th, 2014.

There appeared:

1) Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at One Broadway, 16th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC 34469 (HCP),

here represented by Maître Tulay SONMEZ, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at One Broadway, 16th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC 34467 (HCP-B),

here represented by Maître Tulay SONMEZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

3) Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at One Broadway, 16th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC 34468 (HCP-C, and together with HCP and HCP-B, the Shareholders),

here represented by Maître Tulay SONMEZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, were attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, the eighty-seven thousand sixty-five (87,065) class A shares, the seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares, the seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares, the thirty-five thousand six hundred and thirty-two (35,632) class C shares, the sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares, the fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares, the five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares, the twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares, the fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares, the four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares, the twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares and the three (3) class G1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of convening notices;

2. decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-five thousand six hundred and thirty-two euro (EUR 35,632), in order to bring the said share capital from its current amount of three hundred fifty-six thousand five hundred and fifty-one euro (EUR 356,551), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, eighty-seven thousand sixty-five (87,065) class A shares, seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares, seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares, thirty-five thousand six hundred and thirty-two (35,632) class C shares, sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares, fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares, five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares, twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares, fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares, four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares, twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares and three (3) class G1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of three hundred twenty thousand nine hundred and nineteen euro (EUR 320,919), by way of the redemption and cancellation of thirty-five thousand six hundred and thirty-two (35,632) class C shares, being the entirety of the class C shares of the Company;

3. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of sixteen thousand two hundred and thirty-two euro (EUR 16,232), in order to bring the said share capital from its current amount of three hundred twenty thousand nine hundred and nineteen euro (EUR 320,919) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, eighty-seven thousand sixty-five (87,065) class A shares, seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares, seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares, sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares, fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares, five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares, twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares, fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares, four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares, twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares and three (3) class G1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of three hundred thirty-seven thousand one hundred and fifty-one euro (EUR 337,151), by way of the issue of sixteen thousand two hundred and thirty-two (16,232) new class G1 shares;

4. subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 3. above;

5. amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect (i) the redemption and cancellation of the class C shares, and (ii) the issuance of new class G1 shares as proposed above;

6. amendment to article 16.2. of the Articles;

7. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the cancellation of the class C shares and (ii) the registration of the new class G1 shares in the register of shareholders of the Company, as proposed above; and

8. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-five thousand six hundred and thirty-two euro (EUR 35,632),

in order to bring the said share capital from its current amount of three hundred fifty-six thousand five hundred and fifty-one euro (EUR 356,551), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, eighty-seven thou-

sand sixty-five (87,065) class A shares, seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares, seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares, thirty-five thousand six hundred and thirty-two (35,632) class C shares, sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares, fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares, five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares, twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares, fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares, four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares, twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares and three (3) class G1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each,

to an amount of three hundred twenty thousand nine hundred and nineteen euro (EUR 320,919),

by way of the redemption and cancellation of thirty-five thousand six hundred and thirty-two (35,632) class C shares (including, as the case may be, any share premium attached to the said class C shares), being the entirety of the class C shares of the Company, as follows:

- the redemption and cancellation of twenty-five thousand eight hundred and fifty-six (25,856) class C shares held by HCP and reimbursement to HCP;
- the redemption and cancellation of four hundred (400) class C shares held by HCP-B and reimbursement to HCP-B;
- the redemption and cancellation of nine thousand three hundred and seventy-six (9,376) class C shares held by HCP-C and reimbursement to HCP-C.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of sixteen thousand two hundred and thirty-two euro (EUR 16,232),

in order to bring the said share capital from its current amount of three hundred twenty thousand nine hundred and nineteen euro (EUR 320,919) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, eighty-seven thousand sixty-five (87,065) class A shares, seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares, seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares, sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares, fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares, five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares, twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares, fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares, four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares, twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares and three (3) class G1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each,

to an amount of three hundred thirty-seven thousand one hundred and fifty-one euro (EUR 337,151),

by way of the issue of sixteen thousand two hundred and thirty-two (16,232) new class G1 shares, which will have such rights and features as set out in the Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

1) Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to eleven thousand seven hundred and seventy-eight (11,778) newly issued class G1 shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of eleven thousand seven hundred seventy-eight euro and fifty-four cents (EUR 11,778.54), of which (i) eleven thousand seven hundred and seventy-eight euro (EUR 11,778) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. fifty-four cents (EUR 0.54) to the share premium account of the Company connected to the class G1 shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of eleven thousand seven hundred seventy-eight euro and fifty-four cents (EUR 11,778.54) that it held against the Company (the HCP Receivable).

Further, it was evidenced by a certificate dated December 29, 2014, issued jointly by Highland Capital Partners VIII Limited Partnership and the Company, that at the date of such certificate:

“1. Highland Capital Partners VIII Limited Partnership is the owner of the HCP Receivable;

2. Highland Capital Partners VIII Limited Partnership is solely entitled to the HCP Receivable and possesses the power to dispose of the HCP Receivable, which is freely transferable; and

3. the value of the HCP Receivable is eleven thousand seven hundred seventy-eight euro and fifty-four cents (EUR 11,778.54).”

2) Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred eighty-three (183) newly issued class G1 shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of one hundred eighty-three euro and ten cents (EUR 183.10), of which (i) one hundred eighty-three euro (EUR

183) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. ten cents (EUR 0.10) to the share premium account of the Company connected to the class G1 shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one hundred eighty-three euro and ten cents (EUR 183.10) that it held against the Company (the HCP-B Receivable).

Further, it was evidenced by a certificate dated December 29, 2014, issued jointly by Highland Capital Partners VIII-B and the Company, that at the date of such certificate:

“1. Highland Capital Partners VIII-B is the owner of the HCP-B Receivable;

2. Highland Capital Partners VIII-B is solely entitled to the HCP-B Receivable and possesses the power to dispose of the HCP-B Receivable, which is freely transferable; and

3. the value of the HCP-B Receivable is one hundred eighty-three euro and ten cents (EUR 183.10).”

3) Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to four thousand two hundred and seventy-one (4,271) newly issued class G1 shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of four thousand two hundred seventy-one euro and seven cents (EUR 4,271.07), of which (i) four thousand two hundred and seventy-one euro (EUR 4,271) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. seven cents (EUR 0.07) to the share premium account of the Company connected to the class G1 shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of four thousand two hundred seventy-one euro and seven cents (EUR 4,271.07) that it held against the Company (the HCP-C Receivable).

Further, it was evidenced by a certificate dated December 29, 2014, issued jointly by Highland Capital Partners VIII-C and the Company, that at the date of such certificate:

“1. Highland Capital Partners VIII-C is the owner of the HCP-C Receivable;

2. Highland Capital Partners VIII-C is solely entitled to the HCP-C Receivable and possesses the power to dispose of the HCP-C Receivable, which is freely transferable; and

3. the value of the HCP-C Receivable is four thousand two hundred seventy-one euro and seven cents (EUR 4,271.07).”

Said certificates, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further the increase in share capital, as follows:

	Shares
Highland Capital Partners VIII Limited Partnership	9,070 Ordinary Shares
	63,176 Class A Shares
	12,917 Class A1 Shares
	5,465 Class A2 Shares
	49,819 Class D Shares
	42,472 Class E Shares
	3,766 Class E1 Shares
	15,065 Class E2 Shares
	10,639 Class F Shares
	3,564 Class F1 Shares
	16,905 Class G Shares
	11,779 Class G1 Shares
Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership	141 Ordinary Shares
	980 Class A Shares
	200 Class A1 Shares
	85 Class A2 Shares
	774 Class D Shares
	658 Class E Shares
	59 Class E1 Shares
	234 Class E2 Shares
	165 Class F Shares
	56 Class F1 Shares
	262 Class G Shares
	184 Class G1 Shares
Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership	3,289 Ordinary Shares
	22,909 Class A Shares
	4,684 Class A1 Shares
	1,982 Class A2 Shares
	18,071 Class D Shares
	15,401 Class E Shares
	1,366 Class E1 Shares

	5,463 Class E2 Shares
	3,857 Class F Shares
	1,293 Class F1 Shares
	6,129 Class G Shares
	<u>4,272 Class G1 Shares</u>
Total:	337,151 Shares

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

“ 5.1. The Company’s corporate capital is set at three hundred thirty-seven thousand one hundred and fifty-one euro (EUR 337,151), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), eighty-seven thousand sixty-five (87,065) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share), seventeen thousand eight hundred and one (17,801) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), seven thousand five hundred and thirty-two (7,532) class A2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A2 Shares, and individually, a Class A2 Share), sixty-eight thousand six hundred and sixty-four (68,664) class D shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class D Shares, and individually, a Class D Share), fifty-eight thousand five hundred and thirty-one (58,531) class E shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares, and individually, a Class E Share), five thousand one hundred and ninety-one (5,191) class E1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E1 Shares, and individually, a Class E1 Share), twenty thousand seven hundred and sixty-two (20,762) class E2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E2 Shares, and individually, a Class E2 Share), fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,661) class F shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class F Shares, and individually, a Class F Share), four thousand nine hundred and thirteen (4,913) class F1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class F1 Shares, and individually, a Class F1 Share), twenty-three thousand two hundred and ninety-six (23,296) class G shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class G Shares, and individually, a Class G Share) and sixteen thousand two hundred and thirty-five (16,235) class G1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class G1 Shares, and individually, a Class G1 Share, and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class E2 Shares, the Class F Shares, the Class F1 Shares and the Class G Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class E2 Shares, the Class F Shares, the Class F1 Shares, the Class G Shares and the Class G1 Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.180 (the Subsidiary).

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A1 Shares of the Subsidiary.

The Class A2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A2 shares of the Subsidiary.

The Class D Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class D shares of the Subsidiary.

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E shares of the Subsidiary.

The Class E1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E1 shares of the Subsidiary.

The Class E2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E2 shares of the Subsidiary.

The Class F Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class F shares of the Subsidiary.

The Class F1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class F1 shares of the Subsidiary.

The Class G Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class G shares of the Subsidiary.

The Class G1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class G1 shares of the Subsidiary.”

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 16.2. of the Articles which shall be reworded as follows:

“ **16.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of the Subsidiary (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A1 Shares of the Subsidiary (the Class A1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A2 shares of the Subsidiary (the Class A2 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A2 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class D shares of the Subsidiary (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class E shares of the Subsidiary (the Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class E1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class E1 shares of the Subsidiary (the Class E1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class E2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class E2 shares of the Subsidiary (the Class E2 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E2 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class F Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class F shares of the Subsidiary (the Class F Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class F1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class F1 shares of the Subsidiary (the Class F1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class F1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class G Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class G shares of the Subsidiary (the Class G Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

- the holders of the Class G1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class G1 shares of the Subsidiary (the Class G1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class G1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them.”

Seventh resolution

The Meeting resolves to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the cancellation of the class C shares and (ii) the issuance of new class G1 shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Highland VIII - Lux (1) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.174 (la Société). La Société a été constituée le 22 mars 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 922 du 4 mai 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 mars 2014 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1617 du 24 juin 2014.

Ont comparu:

1) Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au One Broadway, 16th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnership) des Îles Caïmans sous le numéro MC 34469 (HCP),

ici représentée par Maître Tulay SONMEZ, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au One Broadway, 16th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnership) des Îles Caïmans sous le numéro MC 34467 (HCP-B),

ici représentée par Maître Tulay SONMEZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3) Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au One Broadway, 16th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite (Registrar of Limited Partnership) des Îles Caïmans sous le numéro MC 34468 (HCP-C, et ensemble avec HCP et HCP-B, les Associés),

ici représentée par Maître Tulay SONMEZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A, les dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1, les sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2, les trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C, les soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D, les cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E, les cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1, les vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2, les quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F, les quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1, les vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G et les trois (3) parts sociales de classe G1, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-cinq mille six cent trente-deux euros (EUR 35.632) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-et-un euros (EUR 356.551) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A, dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1, sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2, trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C, soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D, cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E, cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1, vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2, quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F, quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1, vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G et trois (3) parts sociales de classe G, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à trois cent vingt mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 320.919), par le rachat et l'annulation de trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C, représentant l'intégralité des parts sociales de classe C de la Société;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de seize mille deux cent trente-deux euros (EUR 16.232) afin de porter le capital social de son montant actuel de trois cent vingt mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 320.919) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A, dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1, sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2, soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D, cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E, cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1, vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2, quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F, quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1, vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G et trois (3) parts sociales de classe G, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à trois cent trente-sept mille cent cinquante-et-un euros (EUR 337.151), par l'émission de seize mille deux cent trente-deux (16.232) nouvelles parts sociales de classe G1;

4. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3 ci-dessus;

5. modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter (i) le rachat et l'annulation des parts sociales de classe C, et (ii) l'émission des nouvelles parts sociales de classe G1, telles que mentionnés ci-dessus;

6. modification de l'article 16.2. des Statuts;

7. modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de *Stibbe Avocats à Luxembourg* et à tout associé ou employé de *Capita Fiduciary Group*, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à (i) l'annulation des parts sociales de classe C, et (ii) l'inscription des parts sociales de classe G1 nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. divers.

Ces faits exposés, les parties comparantes, agissant par le biais de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de d'un montant de trente-cinq mille six cent trente-deux euros (EUR 35.632),

afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-et-un euros (EUR 356.551) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A, dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1, sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2, trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C, soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D, cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E, cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1, vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2, quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F, quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1, vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G et trois (3) parts sociales de classe G, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

à trois cent vingt mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 320.919),

par le rachat et l'annulation de trente-cinq mille six cent trente-deux (35.632) parts sociales de classe C (y inclut, le cas échéant, toute prime d'émission attachée auxdites parts sociales de classe C), représentant l'intégralité des parts sociales de classe C de la Société, comme suit:

- le rachat et l'annulation de vingt-cinq mille huit cent trente-six (25.836) parts sociales de classe C, et remboursement à HCP;

- le rachat et l'annulation de quatre cent (400) parts sociales de classe C, et remboursement à HCP-B; et

- le rachat et l'annulation de neuf mille trois cent soixante-seize (9.376) parts sociales de classe C, et remboursement à HCP-C.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de seize mille deux cent trente-deux euros (EUR 16.232),

afin de porter le capital social de son montant actuel de trois cent vingt mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 320.919) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A, dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1, sept mille cinq cent trente-

deux (7.532) parts sociales de classe A2, soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D, cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E, cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1, vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2, quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de classe F, quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1, vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G et trois (3) parts sociales de classe G, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

à trois cent trente-sept mille cent cinquante-et-un euros (EUR 337.151),

par l'émission de seize mille deux cent trente-deux (16.232) nouvelles parts sociales de classe G1, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et libération

1) Highland Capital Partners VIII Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à onze mille sept cent soixante-dix-huit (11.778) parts sociales de classe G1 nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et les libérer intégralement au prix de onze mille sept cent soixante-dix-huit euro et cinquante-quatre cents (EUR 11.778,54), dont (i) onze mille sept cent soixante-dix-huit euro (EUR 11.778) est affecté au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. cinquante-quatre cents (EUR 0,54) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe G1 par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de onze mille sept cent soixante-dix-huit euro et cinquante-quatre cents (EUR 11.778,54) qu'elle détient envers la Société (la Créance HCP).

De plus, il résulte d'un certificat en date du 29 décembre 2014, émis conjointement par Highland Capital Partners VIII Limited Partnership et la Société que, en date de ce certificat:

- «1. Highland Capital Partners VIII Limited Partnership est le propriétaire de la Créance HCP;
2. Highland Capital Partners VIII Limited Partnership est le seul autorisé à détenir la Créance HCP et a le pouvoir de disposer de la Créance HCP, qui est librement cessible; et
3. la valeur de la Créance HCP est de onze mille sept cent soixante-dix-huit euro et cinquante-quatre cents (EUR 11.778,54).»

2) Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cent quatre-vingt-trois (183) parts sociales de classe G1 nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et les libérer intégralement au prix de cent quatre-vingt-trois euro et dix cents (EUR 183,10), dont (i) cent quatre-vingt-trois euro (EUR 183) est affecté au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. dix cents (EUR 0,10) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe G1 par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de cent quatre-vingt-trois euro et dix cents (EUR 183,10) qu'elle détient envers la Société (la Créance HCP-B).

De plus, il résulte d'un certificat en date du 29 décembre 2014, émis conjointement par Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership et la Société que, en date de ce certificat:

- «1. Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership est le propriétaire de la Créance HCP-B;
2. Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership est le seul autorisé à détenir la Créance HCP-B et a le pouvoir de disposer de la Créance HCP-B, qui est librement cessible; et
3. la valeur de la Créance HCP-B est de cent quatre-vingt-trois euro et dix cents (EUR 183,10).»

3) Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille deux cent soixante-et-onze (4.271) parts sociales de classe G1 nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et les libérer intégralement au prix de quatre mille deux cent soixante-et-onze euro et sept cents (EUR 4.271,07), dont (i) quatre mille deux cent soixante-et-onze euro (EUR 4.271) est affecté au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. dix sept (EUR 0,07) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe G1 par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de quatre mille deux cent soixante-et-onze euro et sept cents (EUR 4.271,07) qu'elle détient envers la Société (la Créance HCP-C).

De plus, il résulte d'un certificat en date du 29 décembre 2014, émis conjointement par Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership et la Société que, en date de ce certificat:

- «1. Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership est le propriétaire de la Créance HCP-C;
2. Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership est le seul autorisé à détenir la Créance HCP-C et a le pouvoir de disposer de la Créance HCP-C, qui est librement cessible; et
3. la valeur de la Créance HCP-C est de quatre mille deux cent soixante-et-onze euro et sept cents (EUR 4.271,07).»

Lesdits certificats, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de noter que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Highland Capital Partners VIII Limited Partnership	9.070 Parts Sociales Ordinaires 63.176 Parts Sociales de Classe A 12.917 Parts Sociales de Classe A1 5.465 Parts Sociales de Classe A2 49.819 Parts Sociales de Classe D 42.472 Parts Sociales de Classe E 3.766 Parts Sociales de Classe E1 15.065 Parts Sociales de Classe E2 10.639 Parts Sociales de Classe F 3.564 Parts Sociales de Classe F1 16.905 Parts Sociales de Classe G 11.779 Part Sociale de Classe G1
Highland Capital Partners VIII-B Limited Partnership	141 Parts Sociales Ordinaires 980 Parts Sociales de Classe A 200 Parts Sociales de Classe A1 85 Parts Sociales de Classe A2 774 Parts Sociales de Classe D 658 Parts Sociales de Classe E 59 Parts Sociales de Classe E1 234 Parts Sociales de Classe E2 165 Parts Sociales de Classe F 56 Parts Sociales de Classe F1 262 Parts Sociales de Classe G 184 Part Sociale de Classe G1
Highland Capital Partners VIII-C Limited Partnership	3.289 Parts Sociales Ordinaires 22.909 Parts Sociales de Classe A 4.684 Parts Sociales de Classe A1 1.982 Parts Sociales de Classe A2 18.071 Parts Sociales de Classe D 15.401 Parts Sociales de Classe E 1.366 Parts Sociales de Classe E 15.463 Parts Sociales de Classe E 23.857 Parts Sociales de Classe F 1.293 Parts Sociales de Classe F 16.129 Parts Sociales de Classe G 4.272 Part Sociale de Classe G1
Total:	337.151 Parts Sociales

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-sept mille cent cinquante-et-un euros (EUR 337.151), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), quatre-vingt-sept mille soixante-cinq (87.065) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), dix-sept mille huit cent une (17.801) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), sept mille cinq cent trente-deux (7.532) parts sociales de classe A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A2, et individuellement, une Part Sociale de Classe A2), soixante-huit mille six cent soixante-quatre (68.664) parts sociales de classe D sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), cinquante-huit mille cinq cent trente-et-une (58.531) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E), cinq mille cent quatre-vingt-onze (5.191) parts sociales de classe E1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E1, et individuellement, une Part Sociale de Classe E1), vingt mille sept cent soixante-deux (20.762) parts sociales de classe E2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E2, et individuellement, une Part Sociale de Classe E2), quatorze mille six cent soixante-et-une (14.661) parts sociales de

classe F sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe F, et individuellement, une Part Sociale de Classe F), quatre mille neuf cent treize (4.913) parts sociales de classe F1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe F1, et individuellement, une Part Sociale de Classe F1), vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-seize (23.296) parts sociales de classe G sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe G, et individuellement, une Part Sociale de Classe G) et seize mille deux cent trente-cinq (16.235) parts sociales de classe G1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe G1, et individuellement, une Part Sociale de Classe G1, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe E2, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe F1 et les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe E2, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe F1, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe G1 forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue à 100%, Highland VIII-Lux (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.180 (la Filiale).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe A2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe D de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E2 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe F de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe F1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe F1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe G de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe G1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe G1 de la Filiale."

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.2. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **16.2.** Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A2 les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe D de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe D), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E2 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe F de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe F), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values,

boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe F1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe F1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe G de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe G), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe G1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe G1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à (i) l'annulation des parts sociales de classe C, et (ii) l'inscription des parts sociales de classe G1 nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/596. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041030/778.

(150046994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

European Sugar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 154.517.

Les comptes annuels au 28/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041533/9.

(150048030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Almacantar Kingsway S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.386.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of February;
Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Almacantar, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 149.157 and having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

here represented by Mr. Attila SENIG, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Almacantar Kingsway S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 101.386 and having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (the "Company").

II. The Company was incorporated under the name "Kingsway Investment S.A." pursuant to a deed of Me Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg), dated 21 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 850 of 18 August 2004. The articles of association of the Company were amended a last time pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), dated 19 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2453 of 11 September 2014.

III. The Company's share capital is currently set at five million fifty thousand British Pounds (GBP 5,050,000.-), represented by five million fifty thousand shares (5,050,000) shares of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred thousand British Pounds (GBP 1,800,000.-) so as to bring it from five million fifty thousand British Pounds (GBP 5,050,000.-) to three million two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 3,250,000.-) by the cancellation of one million eight hundred thousand (1,800,000) shares of the Company, each with a par value of one British Pound (GBP 1.-).

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the preceding agenda item.

3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred thousand British Pounds (GBP 1,800,000.-) so as to bring it from five million fifty thousand British Pounds (GBP 5,050,000.-) to three million, two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 3,250,000.-) by the cancellation of one million, eight hundred thousand (1,800,000) shares of the Company, each with a par value of one British Pound (GBP 1.-) with a payment in cash to the shareholder.

The repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

The sole shareholder further resolves to authorize the board of managers of the Company to take all steps required to record the capital reduction in the shareholders register and in the accounts of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at three million two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 3,250,000.-) represented by three million two hundred and fifty thousand (3,250,000) shares of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille quinze, le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU

Almacantar S.A., société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.157, ayant son siège social à 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

Représentée par Monsieur Attila SENIG, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associé unique de «Almacantar Kingsway S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.386 et ayant leur siège social à 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée sous la dénomination de «Kingsway Investment S.A.» suivant un acte notarié de Maître Léon Thomas connu sous le nom de Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 850 du 18 août 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2453 du 11 septembre 2014.

III. Que le capital de la Société est actuellement de cinq millions cinquante mille Livres Sterling (GBP 5.050.000,-) représenté par cinq millions cinquante mille (5.050.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de une Livres Sterling (GBP 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Réduction du capital de la Société d'un montant d'un million huit cent mille Livres Sterling (GBP 1.800.000,-) afin de ramener le capital de cinq millions cinquante mille Livres Sterling (GBP 5.050.000,-) à trois millions deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 3.250.000,-) par l'annulation de un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de la Société, chacune d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-).

2. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter le point précédent de l'ordre du jour.

3. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital de la Société d'un montant d'un million huit cent mille Livres Sterling (GBP 1.800.000,-) afin de ramener le capital de cinq millions cinquante mille Livres Sterling (GBP 5.050.000,-) à trois millions deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 3.250.000,-) par l'annulation de un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de la Société, chacune d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), avec un paiement en espèces à l'Associé.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

L'associé unique décide encore d'autoriser le conseil de gérance de la Société à faire toutes les démarches requises afin de refléter la réduction de capital dans le registre aux associés et dans les comptes de la Société.

Deuxième résolution

Sur base de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société sera modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 3.250.000,-) représenté par trois millions deux cent cinquante mille (3.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SENIG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6142. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015040796/122.

(150046908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Isol-Toitures Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Corporate Services & Construct S.à r.l.).**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 91, Zone Industrielle Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.155.

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

- Madame Cindy MIGNON, employée, né le 8 août 1983 à Malmedy, demeurant à B-6690 Vielsalm, 3, Bêche.

I. Laquelle comparante a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «Corporate Services & Construct S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 180.155, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2734 du 31 octobre 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2835 du 9 octobre 2014 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique, pré-qualifiée, comme suit:

Madame Cindy MIGNON, pré-qualifiée,

Cent parts sociales 100 parts

TOTAL: cent parts sociales 100 parts

Cession de parts sociales

III.- Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2015, que Monsieur Médhi HOUSSONLOGE, gérant, né le 2 mars 1980 à Malmedy, demeurant à B- 6690 Vielsalm, 3, Bêche, a cédé et transporté cent (100) de ses cent (100) parts sociales qu'il détient dans la prédite Société «Corporate Services & Construct S.à r.l.», à Madame Cindy MIGNON, employée, né le 8 août 1983 à Malmedy, demeurant à B-6690 Vielsalm, 3, Bêche, pré-qualifiée, qui accepte au prix de cession convenu entre parties qui est payable conformément aux délais et modalités de paiement arrêtées entre parties.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société. Il déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société.

Le prix des cessions convenues entre parties ne seront pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit, le tout sans préjudice des droits des tiers à l'égard de la Société ainsi qu'à l'égard des associés.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées à partir de ce jour.

Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Monsieur Médhi HOUSSONLOGE, prénommé, en sa qualité de gérante unique de la Société «Corporate Services & Construct S.à r.l.» déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

IV.- En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la Société «Corporate Services & Construct S.à r.l.» appartiennent au comparant, représenté comme ci-avant, comme suit:

Madame Cindy MIGNON, pré-qualifiée:

100 parts sociales	100
Total des parts: cent parts sociales	100

Assemblée général extraordinaire

V.- Suite à la cession de parts sociales actée ci-avant, l'associée unique prénommée, représentée comme mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dû convoquée.

VI.- Laquelle comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Corporate Services & Construct S.à r.l.» en «ISOL-TOITURES LUX S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Transfert du siège social de son adresse actuelle L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération à l'adresse suivante L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société:

Art. 3. «La société a pour objet, pour son compte ou pour compte de tiers, au Luxembourg ou à l'étranger, l'entreprise de couvertures non métalliques de constructions, l'entreprise de zinguerie et de couvertures métalliques, l'entreprise d'étanchéité des constructions, l'entreprise de vitrage, l'entreprise de menuiserie-charpenterie, l'entreprise d'isolation thermique et acoustique, l'entreprise de placement de ferronneries, de volets et de menuiserie métallique, l'entreprise d'installation d'échafaudages, de rejointoyage et de nettoyage de façade, l'entreprise de restauration de bâtiments et monuments, la mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie, le nettoyage et ramonage de cheminées, des âtres, des fourneaux, des incinérateurs, des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation de cheminées, les travaux de terrassement et le nettoyage des vitres.

Dans ce cadre, la société pourra notamment s'occuper de la réalisation de charpentes et de couvertures, des travaux de couverture en tous matériaux, du montage de charpentes, des travaux d'étanchéification des toits et des toitures-terrasses, de la peinture et des traitements des murs avec des produits hydrofuges, des menuiseries en bois, en matières plastiques et métalliques, le montage de menuiseries extérieures et intérieures, le montage de serres et vérandas.

La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers, la vente et location de matériaux de construction et d'engins agricole ainsi que la vente et la location de véhicules automoteurs.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation.»

4. Insertion d'un nouveau dernier paragraphe dans l'article 10 des statuts de la Société concernant le pouvoir de signature;

5. Démission de Monsieur Médhi HOUSSELOGE de son mandat de gérant;

6. Nomination de Monsieur Julien SCORNET en tant que nouveau gérant de la Société;

7. Divers.

Après en avoir délibéré, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de «Corporate Services & Construct S.à r.l.» en «ISOL-TOITURES LUX S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La société prend la dénomination de «ISOL-TOITURES LUX S.à r.l.»»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération à l'adresse suivante L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. «Le siège de la Société est établi dans la commune de Troisvierges.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour objet, pour son compte ou pour compte de tiers, au Luxembourg ou à l'étranger, l'entreprise de couvertures non métalliques de constructions, l'entreprise de zinguerie et de couvertures métalliques, l'entreprise d'étanchéité des constructions, l'entreprise de vitrage, l'entreprise de menuiserie-charpenterie, l'entreprise d'isolation thermique et acoustique, l'entreprise de placement de ferronneries, de volets et de menuiserie métallique, l'entreprise d'installation d'échafaudages, de rejointoyage et de nettoyage de façade, l'entreprise de restauration de bâtiments et monuments, la mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie, le nettoyage et ramonage de cheminées, des âtres, des fourneaux, des incinérateurs, des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation de cheminées, les travaux de terrassement et le nettoyage des vitres.

Dans ce cadre, la société pourra notamment s'occuper de la réalisation de charpentes et de couvertures, des travaux de couverture en tous matériaux, du montage de charpentes, des travaux d'étanchéification des toits et des toitures-terrasses, de la peinture et des traitements des murs avec des produits hydrofuges, des menuiseries en bois, en matières plastiques et métalliques, le montage de menuiseries extérieures et intérieures, le montage de serres et vérandas.

La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers, la vente et location de matériaux de construction et d'engins agricole ainsi que la vente et la location de véhicules automoteurs.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'insérer un nouveau dernier paragraphe dans l'article 10 des statuts de la Société et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 10. (dernier paragraphe). «La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.»

Cinquième résolution

L'associée unique prend connaissance et accepte la démission du gérant en fonction de la Société, à savoir Monsieur Médhi HOUSSONLOGE, gérant, né le 2 mars 1980 à Malmedy, demeurant à B-6690 Vielsalm, 3, Bêche, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

L'associée unique décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'associée unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Julien SCORNET, employé, né le 10 mars 1979 à Versailles, demeurant B-4987 Stoumont, 48, Les Forges en tant que nouveau gérant de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. MIGNON, M. HOUSSONLOGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: DAC/2015/3871. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015040233/173.

(150045895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 385.628,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.469.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 13 mars 2015 que:

- Le siège social de la Société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 13 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042098/14.

(150048156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Atrium Koszalin GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 195.289.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Atrium Turkey Samsun B.V., a private limited liability company (Besloten Vennootschap), established and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 941 Toren C, 9e Amsterdam, the Netherlands and registered with the Register of Companies of the Netherlands under number 34393266,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of one (1) proxy given on February 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Atrium Koszalin GP S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly act as general partner of any special limited partnership and any other partnership established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by Atrium Turkey Samsun B.V., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,500 euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Ms. Molly Katz, company manager, born on December 22, 1970 in Israel, having her professional address at World Trade Center, Tower C, 9th floor, Strawinskylaan 941, 1077 XX Amsterdam, the Netherlands; and

- Ms. Geraldine Copeland-Wright, company manager, born on March 25, 1971 in Leeds, England, having her professional address at World Trade Center, Tower C, 9th floor, Strawinskylaan 941, 1077 XX Amsterdam, the Netherlands.

Category B Managers:

- Ms. Elke Leenders, senior client relationship manager, born on August 2, 1980 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having her professional address at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Anke Jager, associate director, born on April 22, 1968 in Salzgitter, Germany, having her professional address at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Atrium Turkey Samsun B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap), établie et existante sous les lois des Pays-Bas, avec son siège social à Strawinskylaan 941 Toren C, 9e Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre des Sociétés néerlandais sous le numéro 34393266,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée en janvier 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Atrium Koszalin GP S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra notamment agir en tant qu'associé commandité de toute société en commandite spéciale ainsi que de toute autre entité établie au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par Atrium Turkey Samsun B.V., prénommée.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Mme. Molly Katz, gérante de société, née le 22 décembre 1970 en Israël, ayant son adresse professionnelle au World Trade Center, Tower C, 9th floor, Strawinskylaan 941, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas; et

- Mme. Geraldine Copeland-Wright, gérante de société, née le 25 mars 1971 à Leeds, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au World Trade Center, Tower C, 9th floor, Strawinskylaan 941, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas.

Gérants de Catégorie B::

- Mme. Elke Leenders, directrice chargée des relations clients; née le 2 août 1980 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme. Anke Jager, directrice adjointe, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2015. Relation: EAC/2015/5538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040812/353.

(150046937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

UL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 164.994,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.535.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of February, before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of UL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.535 (the Company). The Company was incorporated on May 24, 2011, pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2066, of September 6, 2011. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended most recently on December 31, 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial of March 29, 2012 under number 832.

THERE APPEARED:

UL Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801 U.S.A., registered with Secretary of the State of Delaware under number 4570442 (the Sole Shareholder),

the Sole Shareholder is represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-four thousand nine hundred ninety-four United States Dollars (USD 64,994) to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000) to one hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-four United States Dollars (USD 164,994) by way of the issue of sixty-four thousand nine hundred ninety-four (64,994) shares of the Company having a nominal value of one United States dollar each (USD 1.00) and having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above by a contribution in kind;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Granting of authorisation to any manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital with immediate effect by an amount of sixty-four thousand nine hundred ninety-four United States Dollars (USD 64,994) to raise it from its present amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, to one hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-four United States Dollars (USD 164,994), by the issue of sixty-four thousand nine hundred ninety-four (64,994) new shares in the Company having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each and with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Second resolution

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, resolves to subscribe to the New Shares and pays them up fully by a contribution in kind consisting of a receivable which the Undersigned has against the Company in the amount of one hundred million four hundred thirteen thousand five hundred ninety-seven United States Dollars and thirty-seven cents (USD 100,413,597.37) (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable to the Company for the aggregate amount of one hundred million four hundred thirteen thousand five hundred ninety-seven United States Dollars and thirty-seven cents (USD 100,413,597.37) is allocated as follows:

- an amount of sixty-four thousand nine hundred ninety-four United States Dollars (USD 64,994) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of one hundred million three hundred forty-eight thousand six hundred three United States Dollars and thirty-seven cents (USD 100,348,603.37) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, a certificate issued on November 21, 2014, by the Sole Shareholder and acknowledged by the board of managers of the Company (the Management Certificate).

It is provided in the Management Certificate that, as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is the owner of a receivable in an amount of at least one hundred million four hundred thirteen thousand five hundred ninety-seven United States Dollars and thirty-seven cents (USD 100,413,597.37) payable by the Company to the Sole Shareholder;
- the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivable contributed to the Company is worth one hundred million four hundred thirteen thousand five hundred ninety-seven United States Dollars and thirty-seven cents (USD 100,413,597.37) and since the date on which the Receivable was valued no material changes have occurred which would have depreciated the value of Receivable;
- the Receivable is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder;
- the Receivable will, upon contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Management Certificate after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles as follows to reflect the above resolutions:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at one hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-four United States Dollars (USD 164,994), represented by one hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-four (164,994) shares in registered form having a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder authorizes any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de février, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de UL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.535 (la Société). La Société a été constituée le 24 mai 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 2066 du 6 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 832 du 29 mars 2012.

A COMPARU:

UL Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 U.S.A., immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4570442 (l'Associé Unique),

L'Associé Unique est représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 64.994) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille dollars américains (USD 100.000) à cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 164.994) par l'émission de soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (64.994) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Autorisation à tout gérant de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social avec effet immédiat d'un montant de soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 64.994) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent mille dollars américains (USD 100.000) à cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 164.994) par l'émission de soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (64.994) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Parts Sociales Nouvelles).

*Deuxième résolution
Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux Parts Sociales Nouvelles et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance que l'Associé Unique a envers la Société d'un montant de cent millions quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et trente-sept cents (USD 100.413.597,37) (la Créance).

L'apport en nature de la Créance d'un montant total de cent millions quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et trente-sept cents (USD 100.413.597,37) est affecté de la manière suivante:

- un montant de soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 64.994) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

- un montant de cent millions trois cent quarante-huit mille six cent trois dollars américains et trente-sept cents (USD 100.348.603,37) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par, entre autres, un certificat émis le 21 novembre 2014 par l'Associé Unique et reconnu par le conseil de gérance de la Société (le Certificat de Gestion).

Le Certificat de Gestion stipule qu'à la date dudit certificat:

- L'Associé Unique est le propriétaire de la créance d'un montant d'au moins cent millions quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et trente-sept cents (USD 100.413.597,37), due par la Société à l'Associé Unique;

- L'Associé Unique est le seul titulaire de la Créance et peut librement disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société a une valeur de cent millions quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et trente-sept cents (USD 100.413.597,37) et depuis la date d'évaluation de la Créance, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de la créance n'a eu lieu;

- la Créance est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités pour le transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique; et

- la Créance s'éteindra, au moment de son apport à la Société, par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le Certificat de Gestion après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts comme suit afin de refléter les résolutions qui précèdent:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 164.994), représenté par cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (164.994) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique autorise tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2015. Relation: EAC/2015/4628. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040730/192.

(150046262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

LFP Opportunity Loans, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 158.123.

Extrait de la résolution circulaire datée du 17 novembre 2014

Le Conseil avait été informé de la démission de M. Nicolas Duban de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2014. Le Conseil avait décidé par résolution circulaire datée du 15 juillet 2014 de laisser son poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

Le Conseil décide de coopte M. Lior Derhy, 173 boulevard Haussmann, 75008 Paris, administrateur de la Société en remplacement de M. Nicolas Duban avec effet au 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2015041750/13.

(150048186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**CA.VA Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Cool Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 191.157.

L'an deux mille quinze, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COOL HOLDING S.A.», ayant son siège social à L- 2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 191157, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 octobre 2014, acte publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C numéro 3484 du 20 novembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de COOL HOLDING S.A. en CA.VA HOLDING S.A.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de COOL HOLDING S.A. en CA.VA HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CA.VA HOLDING S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4018. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040271/52.

(150046027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.